

Ce qu'il ne faut pas jeter dans ses toilettes

Publié le 13 avril 2017

Lingettes, tampons, rouleaux de papier toilette, animaux morts... La tentation de se servir de ses toilettes comme poubelle est grande. Mais les conséquences pour nos canalisations et notre environnement sont loin d'être anodines.

Il ne faut pas confondre ses toilettes avec une poubelle ! Il n'existe pas de liste à proprement parler de ce que l'on peut jeter dans les cabinets, mais de ce qu'on ne peut pas jeter. Nous vous proposons une liste non exhaustive.

Les serviettes hygiéniques.

Les serviettes hygiéniques remportent la palme des déchets les plus jetés dans nos toilettes.

Les tampons et les serviettes hygiéniques sont trop gros pour nos toilettes. Risquant de boucher dans un premier temps vos canalisations, ces protections périodiques sont un véritable fléau pour les stations d'épuration. Celles-ci vont s'accumuler au niveau des pompes et endommager tout le système d'épuration, provoquant des remontées d'eau malodorantes dans les canalisations.

Les rouleaux de papier toilette.

Bien que des rouleaux de papier biodégradables existent et semblent se désagréger en un instant, ceux-ci ne disparaissent pas réellement. Ils se transforment en une pâte qui peut abîmer à nouveau les stations d'épuration. Il est conseillé de jeter ses rouleaux dans une poubelle et non dans la cuvette.

Les préservatifs

Si les tampons et les rouleaux finissent au bout d'un certain temps par se désagréger, ce n'est pas le cas des préservatifs. Ils mettent des centaines d'années à s'altérer. Il n'est pas rare que les préservatifs finissent dans les rivières ou les fleuves. Danger mortel pour les animaux qui les ingèrent !

Les cotons-tiges

Dans les stations d'épuration, ceux-ci ne sont pas correctement traités et se retrouvent facilement jetés dans les rivières et la mer, diffusant ainsi des substances chimiques. Sans oublier qu'ils sont aussi dangereux pour la faune : ils risquent de perforer les organes des oiseaux et des poissons qui les ingèrent. À noter que les cotons-tiges en plastique seront prohibés en France à compter du 1er janvier 2020. Seuls les cotons-tiges biodégradables et compostables seront toujours proposés à la vente.

Les lingettes humides

Les lingettes humides ressemblent à du papier toilette mais sont très fibreuses et congestionnent les égouts, en plus de retenir tous les détritits, à commencer par les amas de graisse. Ces lingettes ne doivent pas atterrir dans la cuvette de vos toilettes mais dans votre poubelle.

Les animaux

La tentation de jeter le poisson rouge de ses enfants dans les toilettes est grande. Les poissons morts sont souvent porteurs de bactéries, qui peuvent contaminer les autres poissons présents dans la zone aquatique. Ceux qui survivent menacent les écosystèmes dans lesquels ils atterrissent. Les autres animaux ne doivent pas, bien évidemment, être jetés dans les toilettes.

Les médicaments

Trop souvent les vieux médicaments sont jetés dans les toilettes, mais leur place devrait être dans une pharmacie. Les molécules chimiques qui les composent ne sont pas filtrées dans les stations d'épuration et se retrouvent donc dans l'eau potable et dans la nature. Pour information, les médicaments périmés doivent être retournés en pharmacie. Évitez de les jeter dans votre poubelle.

Les produits toxiques

Les produits toxiques doivent être traités avec grande prudence. Jeter ces produits dans la cuvette des toilettes est un acte totalement irresponsable. Très dangereux, ils peuvent détériorer des équipements et intoxiquer les agents d'entretien des égouts. Ils ont en plus un effet dévastateur sur la nature.

Bien d'autres produits, comme la litière de votre chat par exemple, ne doivent pas être jetés dans les toilettes. La règle est plutôt simple : seul le papier toilette (en plus de notre urine et de nos excréments) peut atterrir au fond de notre cuvette. Alors avant de prendre vos toilettes pour une poubelle, réfléchissez bien aux conséquences.